

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 89 096

Date d'envoi de convocation : 18 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230925-DEAF202389096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 25 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSEY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Thierry LAFFINEUR (pouvoir à Olivier ROCHE), Michèle GAUTIER (pouvoir à Denis RIOULT), Patrick SILORET (pouvoir à Isabelle JULIEN), Christine DONNET (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN (pouvoir à Didier GERVAIS), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS).

Secrétaire de séance : Marie-France BEAUVAIS

Objet : modification de la charte d'accueil des classes et groupes dans la bibliothèque municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DE AF 2022 89 091 adoptée lors du conseil municipal du 30 juin 2022, portant adoption d'une charte d'accueil des scolaires dans la bibliothèque municipale ;

CONSIDERANT l'intérêt de définir les conditions dans lesquelles les groupes d'enfants sont accueillis dans la bibliothèque municipale ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** une charte d'accueil des classes et groupes dans la bibliothèque municipale ;
- **d'autoriser le maire**, ou son représentant, à signer tout document permettant de concrétiser la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**


Olivier ROCHE

